



www.theatreprive.com

Propositions 2017

En 2016 et sur l'ensemble du territoire national, près de 6,4 millions de spectateurs ont assisté à l'une des 48 000 représentations théâtrales issues du secteur du Théâtre Privé. Avec un prix moyen de place de théâtre d'environ 27€, le secteur a ainsi généré près de 170M€ de recettes de billetterie de spectacles et plus de 20M€ de droits d'auteurs.

Le théâtre privé est un vivier de la création, découvreur de talents. La plupart des auteurs contemporains ont été et sont encore découverts dans le Théâtre Privé.

Bien que constitué essentiellement de TPE/PME, le Théâtre Privé emploie de nombreux personnels permanents administratifs et techniques et recourt à l'emploi intermittent de façon responsable en assurant notamment des périodes d'emploi longues aux intermittents artistes et techniciens.

Au-delà de ces chiffres, et comme l'a démontré l'étude Ernst & Young « Panorama de l'économie de la culture et de la création », le secteur culturel, par son activité et son rayonnement, contribue également au développement d'autres secteurs économiques. Ainsi, par ses activités et au travers de l'animation des villes et des quartiers, la vitalité du Théâtre Privé génère de la croissance pour d'autres secteurs de l'économie française.

Alors que les évolutions technologiques bouleversent l'ensemble de la création artistique, l'emploi et l'économie des entreprises de spectacles, le Syndicat National du Théâtre Privé entend défendre la création théâtrale dans toute sa diversité.

A l'occasion des élections présidentielles et législatives 2017, le SNDTP propose, autour de 3 grands axes thématiques, des actions à mettre en œuvre pour promouvoir et développer le spectacle vivant théâtral au cours des nouvelles mandatures à venir :

Le soutien à l'activité

- Etendre le crédit d'impôt musical à l'ensemble du spectacle vivant => Créer un crédit d'impôt Théâtre pour les 3 premières pièces d'un auteur et pour les spectacles avec distributions nombreuses pour soutenir l'émergence de nouveaux talents et améliorer le volume d'emploi des artistes ;
- Favoriser l'accès au crédit et aux avances de trésorerie pour les porteurs de projets artistiques ;
- Accompagner les lieux de spectacles dans la prise en charge des coûts de sûreté/sécurité => Faciliter l'accès au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et au Fonds d'urgence du Spectacle Vivant en le dotant de nouveaux moyens et en assurant sa pérennité ;
- Appliquer le taux de TVA à 2,10% à l'ensemble de l'exploitation d'un spectacle théâtral et supprimer le seuil des 140 représentations ;

- Légiférer pour faire reconnaître un droit du producteur de spectacle vivant ;
- Protéger et accompagner les entreprises de spectacle vivant face aux évolutions numériques => Obtenir le transfert des données nominatives des spectateurs vers les producteurs et la taxation des opérateurs afin qu'ils contribuent à la création de spectacle vivant.
- Augmenter les moyens financiers du Fonds de soutien au Théâtre Privé dont l'exemplarité a été soulignée dans un rapport de la Cour des Comptes en 2014 afin de renforcer les dispositifs de soutien à la création théâtrale et permettre notamment d'accompagner les économies les plus fragiles par des dispositifs de soutien adaptés ;

L'amélioration de la diffusion

- Encourager les partenariats de production entre le Théâtre Public et le Théâtre Privé => Créer des dispositifs incitatifs en lien avec le Fonds de soutien au Théâtre Privé ;
- Favoriser la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire :
 - ⇒ De nombreuses villes ne proposant pas d'offre théâtrale issue du secteur privé, encourager la diffusion dans le subventionné des œuvres créées dans le privé ;
 - ⇒ Des spectacles créés en région dans le secteur subventionné ayant des durées d'exploitation parfois limitées, encourager la diffusion dans les théâtres privés parisiens des œuvres créées dans le subventionné ;
- Renforcer la diffusion de spectacles de théâtre dans la programmation de l'audiovisuel public ;

La qualité de l'emploi

- Améliorer les critères d'accès au FONPEPS => Encourager les exploitations de longue durée et soutenir l'emploi artistique et les distributions nombreuses ;
- Renforcer les obligations en matière d'emploi permanent technique pour les lieux de spectacles => imposer un minimum d'un technicien permanent dans chaque lieu de spectacle ;
- Préserver le régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle ;
- Renforcer la formation professionnelle initiale et continue face aux évolutions des métiers notamment sur les questions liées à la sûreté/sécurité et au numérique ;

Le Syndicat National du Théâtre Privé souhaite que les candidats aux élections présidentielles et législatives s'emparent des propositions qu'il porte pour le développement du Spectacle Vivant.

Le 7 mars 2017